



Lettre aux archers des Hauts de France

Lettre d'informations du Comité Régional des Hauts de France de Tir à l'Arc

N°03 : Mars 2021

Edito

Page 1 :

- Le mot du Président.
- La Lettre aux Archers, outil de communication pour tous.

Page 2 :

- L'A.G. Ordinaire du CRTAHDF.
- Le recrutement au pôle espoirs des Hauts-De-France.

Page 3 :

- Sous la loupe des arbitres.
- Nouvelles mesures de la commission Sportive.
- Contrôle d'honorabilité pour les éducateurs et dirigeants d'association.
- Les annulations à cause de la COVID

Page 4 :

- Le tir à l'arc en Hauts de France en chiffres et graphiques saison 2019-2020.
- Le point sur la prise de licences en 2021.

Page 5 :

- Analyse des variations du nb de licenciés en FFTA et CRTAHDF (2006-2020)

Page 6 :

- Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du CRTAHDF-13 février 2021

Pour nous contacter:

Permanences téléphoniques :

Mardi : 10h—14h ☎
Jeudi : 10h—14h ☎ 03 20 39 37 57

Siège social du CRTAHDF :

2 rue Jacques Daguerre 60200 Compiègne

Adresse mail : arc-hauts-de-france@orange.fr

Site Internet : www.arc-hauts-de-france.com

Infos Comité Régional :

Vos interlocuteurs

Problème d'ordre général : Mr Philippe BOUCLET
Adresse mail : pbiippe.bouclet@wanadoo.fr
☎ 03.44.41.29.21

Problème de licence : Mr Régis FAGART

Problème de calendrier : regis.fagart@wanaddo.fr
☎ 03.23.36.39.61

Problème Finances : Mr Jean Paul BAUGNON

Adresse mail : jeanpaul.baugnon@gmail.com

Responsable sportif : Mr André ALLARD

Adresse mail : andre.allard@sfr.fr
☎ 03 20 39 37 57 06 27 31 41 42

Responsable Arbitre : Mme Sylviane BOUTRELLE

Adresse mail : arbitrage@arc-hauts-de-france.com
☎ 03.23.73.94.70 06.73.21.55.53

Formation et Labels : Mme Marcelle BESACE

Adresse mail : besace.marcelle@orange.fr
☎ 06.32.50.42.04

Conseiller Technique Régional : Mr. Ludovic COTRY :

Adresse mail : l.cotry@ffta.fr
☎ 06.74.27.12.60



Le mot du Président

Discours d'accueil prononcé par le Président
lors de l'Assemblée Générale du 27 février 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à vous toutes et tous, délégué(e)s des clubs, à cette première Assemblée Générale de la nouvelle olympiade organisée par le Comité Régional de tir à l'arc des Hauts de France.

Je voudrais tout d'abord saluer la présence de notre Président de Fédération M. Jean-Michel CLEROY et excuser Madame Florence BARISEAU, vice-présidente du Conseil Régional chargée des sports.

C'est un honneur pour notre nouvelle équipe de vous accueillir toutes et tous à notre assemblée générale.

Tous les membres du Comité Directeur ne peuvent pas être autour de moi car nous nous devons de respecter les gestes barrières et consignes de santé en vigueur.

Avant tout, ayons une pensée pour tous ceux qui ont quitté la grande famille du tir à l'arc en cette année si particulière et respectons leur mémoire par une minute de silence.

Force est de constater que nos Assemblées Générales, qu'elles soient en présentiel ou comme celle-ci en distanciel, ne font pas recette. Il reviendra à la nouvelle équipe d'essayer de motiver chacun des clubs ou compagnies à nous rejoindre lors de ce moment important pour toute association qu'est son Assemblée Générale.

Au-delà d'une chambre d'enregistrement elle doit être un moment privilégié d'échange.

L'ensemble des 206 clubs du Comité représente 513 voix, le quorum demandé pour que l'AG puisse valablement délibérer est de 50% des voix exprimables soit 257 voix. Aujourd'hui l'ensemble des délégués présents représente 203 voix. Le quorum n'étant pas atteint, il nous faudra patienter durant le laps de temps nécessaire pour pouvoir délibérer en toute légalité.

Le temps imparti étant écoulé je déclare ouverte cette Assemblée Générale 2021.

A époque exceptionnelle, moyen exceptionnel. Si la visioconférence s'adapte bien aux réunions d'une trentaine de personnes, cette Assemblée Générale avec une petite centaine de personnes sera pour nous tous une première.

Avant d'en commencer les travaux proprement dit je voudrais tout d'abord :

- Remercier les nouveaux et les anciens présidents ainsi que toutes leurs équipes, d'avoir fait le choix de vous investir pour vos clubs ou compagnies, la période n'étant pourtant pas propice à ce nouvel engagement.

- Remercier aussi tous les membres, anciens et nouveaux, du comité directeur qui se sont retrouvés autour d'un projet commun dont l'un des axes majeurs est de nous rapprocher de nos clubs à travers des territoires qu'il nous faudra définir.

Je manquerais de simplicité si je ne reconnaissais pas que l'ensemble du travail effectué par la précédente équipe présidée par Gérard REBEYROTTE nous facilitera la tâche.

Je ne citerai que quelques actions qu'elle a menées :

- Débroussailler les méandres d'une nouvelle administration qui cherchait elle-même ses propres fonctionnements, domaines d'actions et de compétence,

- Mettre en place des projets communs,

- Trouver un équilibre ou chacune de nos deux anciennes ligues dont les fonctionnements n'étaient et ne sont toujours pas forcément proches, puissent collaborer sans que l'une ou l'autre ne se sente lésée.

- Faire mieux connaître mais aussi reconnaître notre sport au sein de cette nouvelle région tout en lui donnant une vraie place

Pour tout cela mais aussi pour son engagement de toujours au service du tir à l'arc - près de 50 ans de fonctions administratives au sein des instances Fédérales, pour tout ce temps consacré, je propose que nous nommions Gérard Président d'honneur du Comité Régional.

Il n'y a pas de bon(ne) dirigeant(e) sans qu'il ou elle soit soutenu(e) au quotidien par son ou sa conjoint(e). C'est pourquoi je voudrais en notre nom à tous associer Martine à ces remerciements en demandant à Gérard d'être notre messager auprès d'elle.

Pour conclure et avant de passer aux travaux proprement dit je voudrais insister et rappeler la volonté qui a prévalu lors de la mise en place du Comité Régional de départ, alors voulue par l'Etat : que chacune des deux ligues soit représentée -autant que faire se peut- à part égale.

Il ne faudra pas l'oublier dans le futur. Bien d'autres sports n'ont pas eu cette volonté et de ce fait un vrai déséquilibre s'est créé qui, à mon avis, n'est pas forcément pour le bien du sport lui-même.

Ce rappel, pour moi essentiel, étant fait il nous faut maintenant retrousser nos manches pour faire qu'un jour nos deux régions n'existent plus que dans les livres d'histoire et non plus dans nos actes de tous les jours.

J'ai fait mien cet adage depuis bien longtemps, je vous engage à vous l'approprier.

**« Seul on va plus vite
mais ensemble on va plus loin »**

La lettre aux archers, un outil de communication pour tous

Il y a actuellement peu d'informations tir à l'arc à se « mettre sous la dent » du fait du quasi arrêt de la pratique de notre sport ces derniers mois, nous en profitons pour sortir quelques pages de chiffres et d'analyses.

La lettre peut être également l'occasion de produire des articles signés qui peuvent alimenter les débats.

Vous avez une question à poser, une réflexion à nous apporter, n'hésitez pas à nous écrire par la poste ou par mail.

Le bureau directeur se réunit tous les

mois et traite toutes les demandes. La réponse que nous ferons par la biais de la Lettre aux Archers à une question que vous aurez posée profitera à toutes et tous... n'hésitez surtout pas. Vous avez sur cette première page de la Lettre tous les interlocuteurs qui peuvent recevoir vos questions ou remarques.

Quelques échos de l'A.G. Ordinaire du Comité Régional de Tir à l'Arc des Hauts de France tenue en visioconférence le 27 février 2021

Rendez-vous sur le site internet du CRTAHDF pour la lecture du Procès Verbal officiel de cette Assemblée Générale. Onglet **COMITE REGIONAL** - Rubrique **Comptes rendus**

Le Président Philippe BOUCLET accueille les participants qui apparaissent progressivement sur les écrans du logiciel de visioconférence ZOOM.

Il souligne la présence de **Jean Michel CLEROY**, Président de la FFTA, qui nous fait l'honneur d'assister à notre assemblée générale.

Le Président annonce que 203 pouvoirs de vote représentant 55 clubs ont été recensés pour 513 possibles c'est-à-dire 39,5%.

Le quorum n'est pas atteint et comme prévu dans ce cas, le Président reporte à 14h30 l'ouverture de l'assemblée générale, sans nécessité de quorum.

A 14h30, le Président entame cette AG en prononçant un discours d'accueil (voir le discours d'accueil dans le « Mot du Président » en page 1).

Dans son discours, le Président remercie **Gérard REBEYROTTE** pour les quatre années passées à la direction du CRTAHDF dans des conditions pas toujours faciles suite à la fusion des régions et des ligues (voir explications dans le discours d'accueil du Président). Le Président associe à ses remerciements Martine, l'épouse de Gérard. Il propose de nommer Gérard REBEYROTTE Président d'honneur du CRTAHDF.

Le Président CLEROY prend à son tour la parole pour associer ses remerciements à Gérard REBEYROTTE.

Celui-ci remercie le Président BOUCLET et l'assemblée et dit que les 50 années passées ont été guidées par la passion, passion du tir et passion de l'administration du tir à l'arc.

Il souhaite bon vent à la nouvelle équipe dirigeante.

Présentation du rapport moral et du compte d'exploitation pour l'année 2020 par G.REBEYROTTE, Président lors de la dernière olympiade.

Le résultat présente un **solde bénéficiaire de 59.249,41 €** suite à une baisse des charges d'exploitation de 43 %, alors que les produits d'exploitation ne baissent que de 27 %. G.REBEYROTTE explique les raisons qui ont conduit à ce résultat.

Une question sur l'absence de bilan: le Président répond qu'il sera envoyé dans la semaine.

Vérification des comptes : En l'absence de Mr. Maurice MATEOTI, le Président lit le rapport que Mr Mateoti a rédigé, qui donne un avis favorable sur la tenue des comptes du CRTAHDF.

Budget prévisionnel : le Trésorier Jean Paul BAUGNON

présente ensuite et explique le budget prévisionnel. Il répond à quelques demandes de précision.

La part régionale de la cotisation licence.

Le Président annonce le **maintien de la cotisation pour la prochaine saison.** Beaucoup de questions et discussions sur le sujet compte tenu de la privation de nombreux mois de pratique du fait de la COVID.

Proposition : Une ristourne de 4 € sera accordée sur la licence 2022 (part cotisation CRTA) aux licenciés 2021 qui reprendront leur licence pour la saison prochaine.

Le mode opératoire est à peaufiner mais on se dirige vers l'édition d'un **coupon de réduction** qui sera fourni aux licenciés 2021 à valoir sur leur adhésion 2022 au club qui sera ensuite remboursé par le CRTA.

Le Président exprime son souhait que les clubs fassent aussi un effort dans le même sens.

La parole est donnée au Président de la FFTA qui fait une longue intervention (40mn) pour présenter un certain nombre d'informations et en particulier un **plan de relance** adossé à un **fonds de relance de 150.000€** que la FFTA va mettre en place et qui sera présenté de façon détaillée cette semaine.

Ce plan contient de nombreuses mesures qui pourront intéresser les clubs. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la FFTA à priori à partir du 4 mars. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de commenter dans la prochaine lettre aux archers.

Distinctions Fédérales : Le Président BOUCLET procède à l'annonce des archères et archers ayant obtenu les médailles de la FFTA.

OR	Jacky GOSSET	Dirigeant
ARGENT	Christian TREFCON	Dirigeant
BRONZE	Laurent PRUDHOMME	Arbitre
	Bruno BLANQUET	Dirigeant
	Thierry DELEFLIE	Dirigeant
	Odiile DEMARQUE	Dirigeant
	J.Pierre PONTHEUX	Dirigeant
	Elise FOULON	Dirigeant
	Denis BOULEFROY	Entraîneur
	Corinne CHARNEUX	Entraîneur
	Hubert DUFOUR	Entraîneur
	Patrick VANACKER	Entraîneur

Celles-ci seront remises lors d'une **A.G. Extraordinaire en présentiel prévue en septembre** durant laquelle également seront présentés les statuts modifiés.

Les questions reçues :

- Demande d'infos sur le fonctionnement du pôle espoir de Compiègne. (Villeneuve d'Ascq)
- Les formations annulées : ne peut-on pas faire les formations en visioconférence? Et Plan de formation (Villeneuve d'Ascq)
- Plus d'infos entre CRTAHDF et C.D. notamment pour les archers inscrits en formation. (CDNTA)
- Assouplissement des règles du vote à bulletin secret pour éviter le coût d'un prestataire gérant les votes. (CDNTA)
- Le stage de pâques est-il maintenu? « OUI »... pour l'instant
- Question sur le montant des cotisations.

Le Président et Marcelle BESACE, responsable Formation du CRTAHDF, interviennent pour répondre aux questions. Vous retrouverez les réponses dans le procès verbal de l'AG rédigé par notre secrétaire général

A 17h, l'ordre du jour étant épuisé, l'A.G. du CRTAHDF est clôturée par le Président.

Le Président invite tous les représentants des clubs à activer le lien qu'ils ont reçu pour se rendre sur le site et participer aux différents votes.

La session de vote est clôturée à 18h30.

Le « **dépouillement** » est effectué par le prestataire (vote explorer) dès la clôture des votes .

A 18h45, les résultats sont communiqués au Président en présence de plusieurs personnes pour contrôle.

Les résultats sont affichés ci-dessous et sur la page d'accueil du site du CRTAHDF.

RESULTAT OFFICIEL DES VOTES

L'ensemble des résolutions a été voté à bulletin secret à l'aide de la société Vote-Explorer

- 1ère résolution : Quitus au trésorier :

Avec 100% des voix, le **quitus est donné** au trésorier pour les comptes 2020.

- 2ème résolution : Approbation du budget prévisionnel :

OUI : 98,22 % des voix,

NON : 1,78 % des voix

le budget prévisionnel est **adopté**.

- 3ème résolution : Valeur du montant de la cotisation 2021 inchangée quel que soit le type de licence

OUI 85,12%

NON 3,36%

ABSTENTION 11,31% **adoptée**

- 4ème résolution : Vote pour le vérificateur de compte :

Avec 100% des voix, Monsieur **Pierre-Jean RIC** est élu **Vérificateur des comptes.**

- 5ème résolution : Election des délégués régionaux pour l'A.G. de la FFTA du 20/03/2021

5 candidats se présentent pour 5 postes

Francis BOILEAU 87,97 % des voix

Philippe BOUCLET 89,24 % des voix

Régis FAGART 84,34% des voix

Sophie NEVERS 91,77 % des voix

Hervé ROUX 87,34 % des voix

Les cinq candidat(e)s sont élu(e)s.

Recrutement pôle espoirs des Hauts-De-France

Le pôle espoirs des Hauts-De-France est un centre d'entraînement labélisé par le ministère chargé des sports.

Il permet aux jeunes pensionnaires de concilier leur scolarité avec une pratique intensive de leur discipline.

La structure est basée à **Compiègne** au 2 rue Jacques Daguerre. Elle est conventionnée avec l'institution Jean-Paul 2.

Il permet aux élèves de suivre leur scolarité de la 6^{ème} à la terminale.

Les entraînements ont lieu principalement une fois par jour après 16h00 sauf le mercredi ou les entraînements débutent à 14h00

Selon les années et les cursus il arrive que des séances d'entraînement débutent plus tôt ou bien même aient lieu deux fois dans la journée.

Les programmes d'entraînement et de compétitions sont définis par l'entraîneur en concertation avec l'archer.

La pension à l'année comprend le prix de l'internat de l'institution (**environ 4500 euros**) et 300 euros supplémentaires pour le comité régional.

Les catégories concernées sont les **benjamins, minimes**, nous pouvons accepter des **cadets** si le niveau d'entrée nous semble convenable.

Nous pouvons aussi accepter un ou deux arcs à poulies.

Bien entendu nous ne pouvons accepter tout le monde, une évaluation et une sélection sera effectuée selon le nombre de places de libres et des critères techniques et de performances.

Le nombre de place est de **8 personnes**. Nous devons attendre les intégrations en pôle France avant de connaître le nombre de places vacantes

Pour postuler :

Il suffit d'envoyer des vidéos de l'archer concerné en action de tir (vue de face, derrière et face avant) à **l.cotry@ffta.fr**

Il sera demandé si nécessaire de passer une journée au pôle espoirs pour compléter l'évaluation.

Pour plus d'informations : <https://www.facebook.com/poleespoirsHDF>

Liste des archères et archers des Hauts de France qui figurent en pôles actuellement :

PÔLE FRANCE INSEP (PARIS)	Lou THIRION	Nanteuil Le Haudouin
PÔLE FRANCE RELÈVE BORDEAUX	Marion ANCEAUX	Pinon
PÔLE FRANCE RELÈVE BORDEAUX	Christophe VUILLIN	Nanteuil le Haudouin
PÔLE FRANCE RELÈVE NANCY	Alexi DUBOIS WONG	Compiègne
PÔLE FRANCE RELÈVE NANCY	Lou BASSIMON	Monchy Au Bois
PÔLE FRANCE RELÈVE NANCY	Caroline LOPEZ	Monchy au Bois
PÔLE FRANCE RELÈVE NANCY	Hugo ZAJACZKOWSKY	Compiègne
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Chiara BOURQUENOT	Chauny
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Candice CADRONET	Chauny
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Justine CELLIER	Chauny
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Axelle DELOISON	Chauny
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Jeanne LEMERT	Crépy En Valois
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Jules PEDOUX	Chauny
PÔLE ESPOIRS H.D.F. - COMPIÈGNE	Baptiste THIRION	Chauny

Sous la loupe de nos arbitres

La version "Février 2021" des règlements sportifs est en ligne

Pour télécharger ou étudier cette version, voir sur le site du CRTAHDF
Onglet « Arbitrage » rubrique « Documents »

Parmi les principaux changements à retenir :

- La séparation des règlements Tir sur cibles 3D et Parcours Nature
- Retour de la flèche de barrage unique en Tir en Extérieur et Tir en Salle
- Correction d'une erreur sur le temps des tirs de barrage en Tir en Extérieur et Tir en salle

La Formation Continue des arbitres

Pour les arbitres absents à la formation du 24 octobre 2020, une session est prévue en visioconférence le **Dimanche 21 mars 2021 de 9 à 12h**

Inscriptions :

arbitrage@arc-hauts-de-france.com

Pensez à vous inscrire ! Après le 30 avril 2021 votre statut ne sera plus actif.

Examen Passerelle

Peuvent se présenter à la passerelle :

- les arbitres n'ayant que l'option «Beursault» peuvent passer l'option «Cibles»
- Les arbitres n'ayant que l'option «cibles» peuvent passer l'option «Beursault»

Les dernières sessions ont lieu en 2021.

Les arbitres intéressés peuvent s'inscrire arbitrage@arc-hauts-de-france.com

Une formation sera mise en place pour la préparation à l'examen pour ceux qui le souhaitent

Premières mesures de la commission sportive avec pour objectifs :

Donner à chaque archer davantage de raisons de participer aux compétitions.

Etablir la meilleure performance de l'année par catégories et par arme (Individuel).

Peu d'archers sont en mesure de battre les records existants tant au niveau national que régional. Par contre, établir la **meilleure performance régionale de l'année** par catégorie et par arme peut être accessible et constituer une motivation. Chaque meilleure performance de l'année sera récompensée par un **diplôme**.

Etablir la meilleure performance du mois par catégories et par arme (Individuel).

Chaque début de mois, les meilleures performances par catégorie et par arme sont réinitialisées. Le dernier jour du mois, les meilleures performances constitueront la **meilleure performance du mois** et paraîtront sur le site du comité régional et dans la lettre d'information diffusée le premier jour de chaque mois par le CRTAHDF.

Ces mesures validées par le Comité Directeur du 13 février 2021 seront mises en place dès le retour des compétitions organisées cet été. D'autres mesures suivront.

CONTRÔLE D'HONORABILITE Note de la FFTA sur la mise en place à l'attention des dirigeants de clubs et de comités

Le ministère chargé des sports (MS) a sollicité les fédérations sportives pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport.

Il demande notamment la généralisation du contrôle d'honorabilité pour les encadrants bénévoles et les membres des équipes dirigeantes des associations sportives.

Par ailleurs, le comité directeur de la FFTA a pris des décisions complémentaires afin de répondre au mieux à son devoir de protection des pratiquants. Dès la saison 2021, différentes procédures sont à mettre en place pour effectuer ce contrôle.

Quelles nouvelles procédures en 2021 ?

Deux procédures sont mises en place :

- Automatisation du contrôle grâce à la récupération d'informations supplémentaires au moment de la prise de licence, pour les personnes concernées par l'obligation d'honorabilité. La FFTA transmettra ensuite un fichier au MS qui réalisera le contrôle.
- **présentation de l'extrait de casier judiciaire** (Bulletin N°3) au président de club par les entraîneurs non diplômés, diplômés, stagiaires entrant en formation et assistants entraîneurs.

Qui fera l'objet d'un contrôle automatisé par le Ministère chargé des sports ?

La FFTA ne répondra à la demande du Ministère que pour les personnes licenciées concernées par le contrôle. Ces personnes sont celles qui sont citées dans le code du sport :

- Educateurs sportifs bénévoles et professionnels
- Exploitants d'EAPS (Etablissement d'activité physique et sportive)

Sont considérés Educateurs sportifs bénévoles et professionnels :

- Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle font l'objet d'un contrôle systématique réalisé par les services de l'état (bulletin n° 2 du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).
- Les éducateurs bénévoles sont ceux qui exercent une activité d'encadrement sportif, donc les diplômés fédéraux ou non quels que soient leurs titres (entraîneur, initiateur, moniteur, assistant entraîneur, coach, animateur...). Il conviendra de classer les accompagnants de mineurs dans cette catégorie.

Les exploitants d'EAPS sont les dirigeants de club et comité.

En effet, une association sportive en tant que telle est un établissement d'activité physique et sportive. Tous les membres de l'équipe dirigeante sont donc concernés car considérés au regard des textes comme exploitants d'EAPS.

Commentaire :

Il est un peu agaçant d'être *dirigeant bénévole*, de consacrer son temps au service des autres et d'avoir à prouver son honnêteté et sa moralité.

Néanmoins, disons que c'est pour la bonne cause et qu'il faut le faire.

La demande d'un extrait de casier judiciaire est gratuite et prend à peine quelques minutes.

Tout peut se faire par internet... votre demande ainsi que la réception de l'extrait.

Si vous êtes éducateur sportif dans une association ou si vous êtes membre d'un comité directeur de club, de comité départemental ou régional, ne tardez pas à faire votre demande.

Il suffit de copier et activer le lien suivant et se laisser guider ensuite :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>

Annulations et modifications récentes liées à la COVID

- Les formations continues d'entraîneur (14 et 21 février 2021) organisées par le CRTAHDF ont été annulées.

Ces actions seront reprogrammées au cours de la saison.

- Le premier week-end de la Formation d'Entraîneur Fédéral prévue les 06 et 07 mars 2021 est annulée.

Le nombre de personnes était supérieur à celui autorisé.

- La formation Certificat Qualification Professionnelle .

La suite de la formation CQP qui devait avoir lieu du 28/02/2021 au 04/03/2021 ainsi que l'examen du 05 sont annulés et **reportés du 1er au 06/05/2021.**

- Le Challenge National à 18m (6-7 mars) organisé par la FFTA est annulé :

Les contraintes sanitaires dues à la COVID n'ayant pas évolué favorablement ces dernières semaines, et sans réelle perspective d'évolution positive de la situation d'ici cette date, la FFTA a pris la décision d'annuler ce challenge.

D1, D2 et DRE, le point sur les championnats par équipe 2021 Communiqué FFTA du 26 février 2021

• La manche de Briennon/Armançon prévue initialement **les 24 et 25 avril est reportée aux 03 et 04 juillet**. Les 4 premières manches de D2 sont également décalées au 1er week-end de juillet. Aucun changement pour les autres dates.

• **Dédoublage des épreuves de D1.** Les manches arcs classiques et arcs à poulies seront séparées et se dérouleront dans des lieux différents.

• **Les montées et descentes entre les divisions sont gelées** pour la saison. Le classement de la finale du championnat de France de D2 permettra le repêchage des équipes les mieux classées et leur promotion en D1 en cas de désistements la saison suivante.

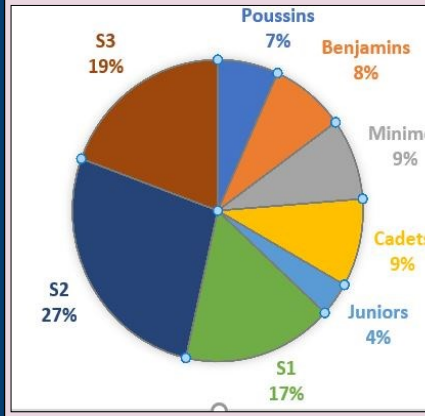
• **La finale nationale des Divisions Régionales n'aura pas lieu. Les Comités régionaux sont tout de même incités à maintenir les manches régionales.** Un classement national des DR sera établi et permettra notamment de pallier à d'éventuels forfaits lors de la saison 2022.

Le Tir à l'Arc en Hauts de France Graphiques et Chiffres pour la saison 2019 / 2020

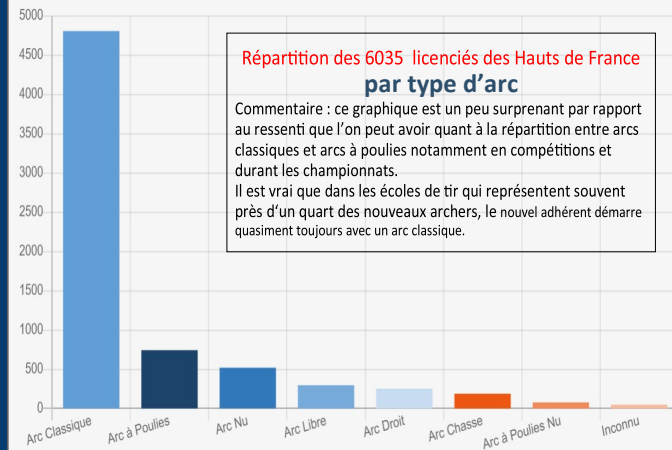
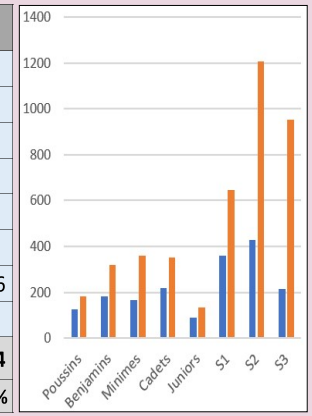
Saison 2019/2020 C.R.T.A.H.D.F. Licencié(e)s par départements

	Nb clubs	H	F	Total
02 Aisne	52	824	348	1 172
59 Nord	39	1 121	453	1 574
60 Oise	74	1 286	536	1 822
62 Pas de Calais	23	613	241	854
80 Somme	18	410	203	613
Total	206	4 254	1 781	6 035

Saison 2019/2020 - Répartition licences par catégories d'âge

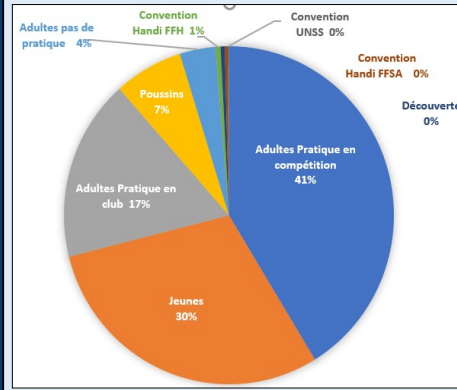


Categ.	Nb lic.	F	M
Poussins	408	125	183
Benjamins	502	182	320
Minimes	525	164	361
Cadets	569	219	350
Juniors	221	87	134
S1	1005	360	645
S2	1635	429	1206
S3	1170	215	955
Total	6035	1781	4254
		29,5%	70,5%



Répartition des 6035 licenciés des Hauts de France par type d'arc
 Commentaire : ce graphique est un peu surprenant par rapport au ressenti que l'on peut avoir quant à la répartition entre arcs classiques et arcs à poulies notamment en compétitions et durant les championnats.
 Il est vrai que dans les écoles de tir qui représentent souvent près d'un quart des nouveaux archers, le nouvel adhérent démarre quasiment toujours avec un arc classique.

Saison 2019/2020 - Répartition licences par types de licence

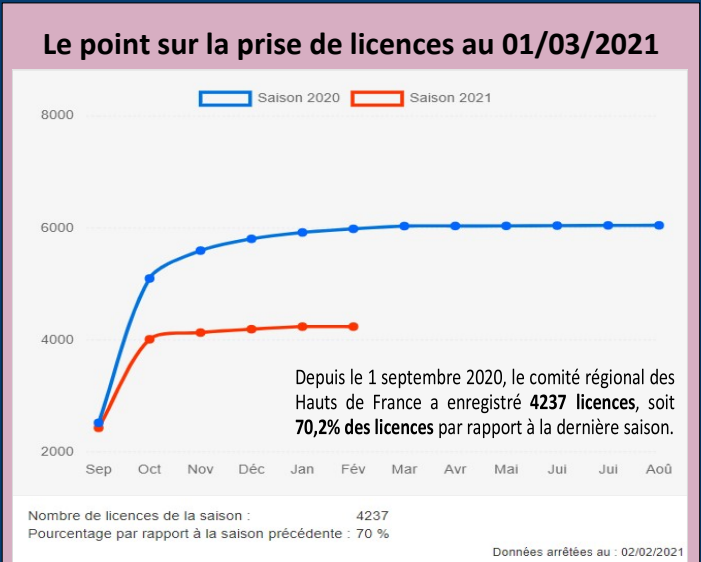
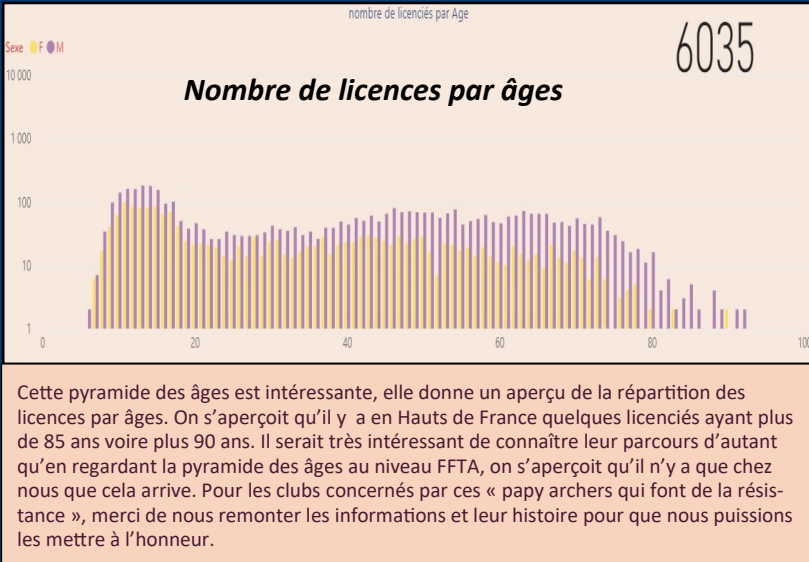
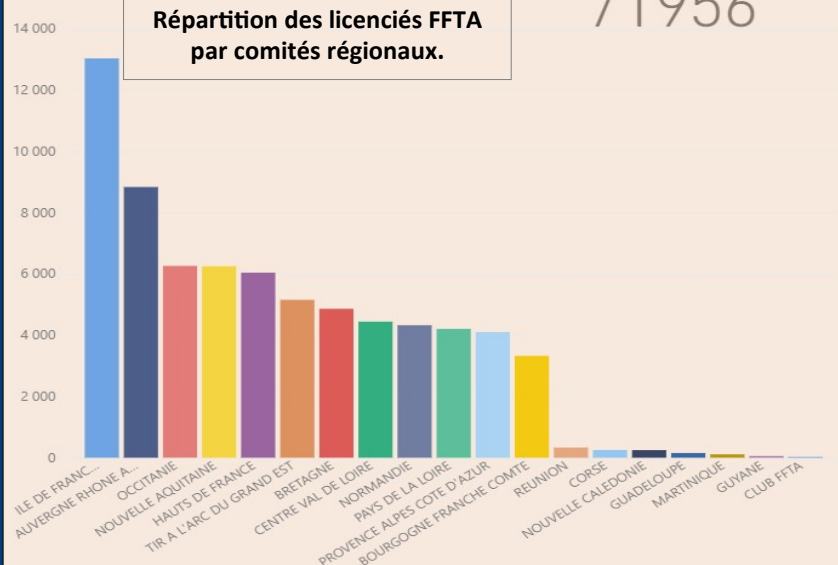


Type de licence	Nb lic.
Adultes Pratique en compétition	2496
Jeunes	1800
Adultes Pratique en club	1052
Poussins	407
Adultes pas de pratique	212
Convention Handi FFH	30
Découverte	25
Convention Handi FFSA	17
Convention UNSS	7

Licences FFTA par comités régionaux / Population

2020	Licences Comité régional	H	F	Total	Population	lic/1000h
CR08	Ile de France de Tir à l'Arc	8 868	4 155	13 023	12 326 429	1,06
CR01	Auvergne Rhone Alpes	6 144	2 685	8 829	8 092 598	1,09
CR11	Occitanie	4 283	1 973	6 256	5 985 751	1,05
CR10	Nouvelle Aquitaine	4 299	1 946	6 245	6 039 767	1,03
CR07	Hauts de France	4 254	1 781	6 035	5 977 462	1,01
CR06	Tir à l'Arc du Grand Est	3 502	1 648	5 150	5 524 817	0,93
CR03	Bretagne	3 504	1 353	4 857	3 371 297	1,44
CR04	Centre Val de Loire	3 036	1 402	4 438	2 562 431	1,73
CR09	Normandie	3 064	1 257	4 321	3 306 092	1,31
CR12	Pays de la Loire	3 024	1 179	4 203	3 838 060	1,10
CR13	Provence Alpes Cote d'Azur	2 760	1 339	4 099	5 089 661	0,81
CR02	Bourgogne Franche Comté	2 295	1 027	3 322	2 786 205	1,19
CR35	Réunion	195	137	332	858 450	0,39
CR05	Corse	166	87	253	349 273	0,72
CR38	Nouvelle Calédonie	174	74	248	271 407	0,91
CR37	Guadeloupe	93	61	154	375 857	0,41
CR39	Martinique	61	50	111	355 094	0,31
CR36	Guyane	35	22	57	294 071	0,19
	Club FFTA	8	15	23		
	Total FFTA	49 765	22 191	71 956	67 404 722	1,07

Licenciés Année en Cours



ANALYSE DES VARIATIONS DU NOMBRE DE LICENCIÉS en FFTA et CRTAHDF depuis 2006.

par André ALLARD

Variation du nombre de licenciés / années

Nb licenciés	Licences CRTAHDF	% variation	Licences FFTA	% variation
2006	5 905		59.906	
2008	5 956	0,86%	60.091	0,31%
2009	6 254	5,00%	64.809	7,85%
2010	6 292	0,61%	65.055	0,38%
2011	6 189	-1,64%	66.423	2,10%
2012	6 119	-1,13%	65.279	-1,72%
2013	6 720	9,82%	72.984	11,80%
2014	6 725	0,07%	72.914	-0,10%
2015	6 507	-3,24%	72.924	0,01%
2016	6 566	0,91%	74.816	2,59%
2017	6 744	2,71%	77.255	3,26%
2018	6 573	-2,54%	74.133	-4,04%
2019	6 297	-4,20%	72.676	-1,97%
2020	6 046	-3,99%	71.956	-0,99%
2021 (Année COVID)	4 237	-29,92%	57291	-20,38%

En vert : l'effet J.O.

Remarque: sans code d'accès niveau FFTA, il a été assez compliqué d'obtenir tous ces chiffres !

Baisse du nombre de licenciés depuis 3 ou 4 ans :

Dans le P.V. de l'A.G. de la FFTA du **30 mars 2019**, on peut lire en commentaire sur l'évolution des licenciés :

« La perte d'effectif (77.255 à 74.133 licences) , qui se confirme en fin d'année pour la saison 2019 fait l'objet d'une étude approfondie. C'est un constat dans d'autres fédérations. Le modèle fédéral doit s'adapter aux besoins de la société, et ne doit pas avoir de rigidité dans cette évolution »

Dans le P.V. de l'A.G. de la FFTA du **10 octobre 2020**, on peut lire en commentaire sur l'évolution des licenciés :

« La perte d'effectifs de 2% (74.133 à 72.676 licences) provient semble-t-il d'une saturation des moyens d'accueil dans les clubs. Les travaux sur l'aide à la construction des équipements seront sans doute pour l'avenir un point important du développement. Un autre axe sur lequel il faudra poursuivre les efforts est l'encadrement des personnes nouvellement arrivées au club pour une pratique compétitive ou de loisirs »

A travers ces commentaires, il est manifeste qu'il y a une difficulté à comprendre pourquoi après de longues années de progression quasi continue, le nombre de licenciés en FFTA se rétracte depuis 3 ou 4 ans.... Et ce n'est pas l'année COVID qui va arranger les choses.

L'effet Jeux olympiques.

Au préalable, on constatait qu'après chaque « jeux olympiques » (2008 à Pékin, 2012 à Londres et 2016 à Rio) les heures de direct à la télévision pour notre discipline aux heures de grande écoute (*finale pour la médaille de bronze de notre équipe féminine à Londres ou finale pour la médaille d'or de JC VALLADON à Rio*), télédiffusées avec de gros moyens techniques donnant l'envie aux téléspectateurs de pratiquer notre

sport, se traduisaient par une augmentation très sensible du nombre de licenciés l'année suivante, que nous arrivions à garder par la suite. (voir tableau ci-contre). Alors pourquoi depuis 3 ou 4 ans, cette tendance n'a pas perduré ?

Comment améliorer la situation si on ne la comprend pas bien ?

Quelles explications possibles ?

La fusion des régions.

Cette opération qui nous a été imposée et non choisie en 2016 a été plutôt mal vécue par une partie des clubs et des archers et a pu se traduire par une baisse de motivation et de dynamisme.

La plupart des ligues « absorbées » de la FFTA se sont vues comme la ligue des Flandres privées d'un cadre technique. Difficile de croire que cela n'a pas eu des conséquences diverses.

On constate d'ailleurs que les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont davantage été impactés par la baisse des licenciés (1867 à 1580 licenciés soit une baisse de -15% pour le CD59 depuis 2017).

La gestion d'un territoire qui a plus que doublé en superficie pose des problèmes en terme d'organisation de réunions et de championnats qui sont compliqués à résoudre.

A contrario cependant, il faut noter que le comité régional d'île de France qui n'a pas eu à supporter une fusion est passé de 13980 en 2017 à 13023 en 2020 soit une baisse de -6,8%.

La fusion des régions était-elle une bonne idée ?

L' évolution du Projet Jeunes.

La FFTA a choisi en 2013 (*texte que l'on peut retrouver dans le Procès verbal de la réunion du comité directeur de la FFTA des 26 et 27 Janvier 2013*) de faire évoluer le projet Jeunes et de supprimer les rencontres jeunes, en laissant désormais aux Comités Départementaux et Régionaux le soin de prendre en charge la gestion et la transition des jeunes vers les compétitions officielles.

Sans projet fédéral de référence, cela s'est traduit par une diminution progressive du nombre de rencontres jeunes. En 2007 par exemple, il y avait 37 « spécial Jeunes » inscrits au calendrier officiel des 5 départements du CRTAHDF, avec donc possibilité pour tous d'accéder aux résultats affichés sur les sites internet.

Aujourd'hui, le nombre de rencontres jeunes ou débutants a beaucoup diminué au point qu'il est parfois difficile pour des participants aux écoles

de tir de s'inscrire dans des rencontres jeunes fautes d'organisateur et donc d'accéder aux compétitions officielles, ce qui est le but à atteindre.

Ci-dessous, le tableau des licenciés par catégories en CRTAHDF montrent que le pourcentage de jeunes (poussins, benjamins, minimes) c'est-à-dire la population principale des écoles de tir est passé de 33,13% du nombre total de licenciés du CRTAHDF en 2008 à 23,75% en 2020 avec une accélération de la tendance à partir de 2013 (de **1913 jeunes** [P, B, M] , on passe à **1436** en 2020), soit une baisse de 477 jeunes principalement de nos écoles de tir, soit quasiment le même nombre de licenciés perdus entre 2013 et 2020.

La prise en compte des cadets et des juniors accentue encore la tendance (-184 licences).

Le seul passage des flèches ou des plumes de progression en clubs est-il suffisant? Est-il possible de motiver nos jeunes et leurs encadrants si ils ne peuvent pas se confronter aux jeunes des autres clubs.

Baisse de participations dans les compétitions.

Cette baisse est observable depuis plusieurs années mais dans la mesure où elle est antérieure à 2016, elle peut contribuer mais ne peut pas expliquer la baisse des licenciés depuis ces 4 dernières années.

Cette constatation doit quand même nous conduire à améliorer le projet sportif pour que nos licenciés retrouvent davantage le chemin des compétitions.

Le site informatique de la FFTA : une mine d'informations.

Cette étude a permis de constater combien le site de la FFTA contenait de multiples informations à tous les niveaux. Il faut saluer le travail de mise à jour de ces données.

Il est logique et un peu dommage que les codes d'accès ne donnent la vision que de ses propres données.

J'aurais bien aimé que la présente analyse puisse être confrontée aux données des autres régions pour vérifier ou non sa validité.

Il faut noter que ces explications possibles ont aussi bien impacté le CRTAHDF que la FFTA.

L'important est de rechercher et trouver des solutions. C'est une partie de la feuille de route de notre Comité Directeur.

N'hésitez pas à réagir à cet article en le validant ou en le critiquant.

Tableau des licencié(e)s du CRTAHDF entre 2002 et 2020 par catégories

Année	P	B	M	P+B+M	C	P+B+M+C	J	S1	S2	S3	S	V	SV	Total	% P+B+M	% P+B+M+C
2002	317	480	648	1 445	466	1 911	276				2138	738	435	5 498	26,28%	34,76%
2003	312	513	611	1 436	490	1 926	265				2034	753	464	5 442	26,39%	35,39%
2004	435	639	690	1 764	512	2 276	297				1978	773	455	5 779	30,52%	39,38%
2005	377	582	668	1 627	549	2 176	308				2107	828	485	5 904	27,56%	36,86%
2006	408	599	675	1 682	554	2 236	296				2007	822	524	5 885	28,58%	37,99%
2007	384	567	663	1 614	517	2 131	292				2024	766	587	5 800	27,83%	36,74%
2008	435	639	690	1 764	512	2 276	297				1978	773	632	5 956	29,62%	38,21%
2009	492	609	714	1 815	518	2 333	294				2146	800	681	6 254	29,02%	37,30%
2010	489	675	655	1 819	469	2 288	305				2101	852	746	6 292	28,91%	36,36%
2011	466	676	668	1 810	635	2 445	238				1931	787	788	6 189	29,25%	39,51%
2012	452	583	630	1 665	572	2 237	241				1 987	811	843	6 119	27,21%	36,56%
2013	513	682	718	1 913	729	2 642	246				2 076	847	909	6 720	28,47%	39,32%
2014	478	631	721	1 830	715	2 545	268				2 128	824	960	6 725	27,21%	37,84%
2015	391	601	648	1 640	695	2 335	284				2 094	803	991	6 507	25,20%	35,88%
2016	421	549	644	1 614	734	2 348	274				2 086	809	1 049	6 566	24,58%	35,76%
2017	501	581	599	1 681	707	2 388	289				2 104	858	1 105	6 744	24,93%	35,41%
2018	467	596	573	1 636	658	2 294	261				2 059	795	1 164	6 573	24,89%	34,90%
2019	421	564	562	1 547	575	2 122	264	1 020	1 700	1 191				6 297	24,57%	33,70%
2020	408	502	526	1 436	570	2 006	221	1 009	1 637	1 173				6 046	23,75%	33,18%



C.R.T.A.H.D.F.

Réunion du Comité Directeur,

le 13 février 2021

Officiel CRTA n°21

Le compte rendu officiel de la réunion est disponible sur le site internet du comité régional. Rubrique **Comptes rendus** Onglet **Comité Régional**

Présents :

ALLARD André - BAUGNON Jean-Paul - BESACE Marcelle - BOILEAU Francis - BOUCLET Philippe - BOUTRELLE Sylviane - CARTON Patricia - DEMARQUE Odile - DUQUESNE Isabelle - FAGART Régis - FOULON Paul - HUBERT Claudine - IKET Thomas - LAVERNHE Jean-Claude - LENGLET Valérie - MERCIER Maryline - NEVERS Sophie - ROUX Hervé.

Excusés :

CESZYNSKI Michel - DELEEST Pierre - DEVINCKE Taylor - FLEURY Pascal - FOULON Elise - SEROUYA Robert - VERA Bernard.

Il est à remarquer que plusieurs membres du comité régional étaient absents pour cause de doublon avec des réunions organisées par d'autres instances fédérales (AG du CD59). Il serait souhaitable de mettre en place un calendrier prévisionnel de nos réunions accessible à tous (Lettre aux Archers) afin d'éviter à l'avenir ce type de doublon.

Préambule

Ouverture de la visioconférence (utilitaire Zoom) à 8h45 : Accueil par Philippe BOUCLET ; ouverture de la réunion : 9h00.

Le président félicite André ALLARD pour son travail de statistiques sur l'évolution des effectifs ces dernières années, travail dont la présentation sera intégrée à la prochaine Lettre aux archers de mars et qui servira de base aux propositions de la commission sportive (voir § 4).

Il constate le faible retour des clubs (une vingtaine aujourd'hui) pour la désignation de leur délégué pour les votes à distance lors de notre prochaine assemblée générale. Une explication à cela : lors des assemblées traditionnelles en présentiel, les clubs peuvent participer aux différents votes sans avoir annoncé à l'avance leur présence.

L'organisation de l'assemblée et des votes en distanciel impose par contre d'avoir le listing des représentants afin de leur faire parvenir en temps utile les modalités de connexion et de vote. Une relance est faite sur le site.

Cela est aussi pour le Président un argument essentiel pour proposer une modification de nos statuts (lors de la prochaine AG de rentrée) visant à diminuer le quorum nécessaire à la validité de l'assemblée générale.

Le président fait le point, après la récente mise en place des commissions fédérales consécutive aux élections de décembre, sur les représentants du CRTAHDF au sein des instances fédérales : Philippe BOUCLET, Jean-Claude LAVERNHE, Bernard VERA, Régis FAGART, Denis PAQUET, Alexandre OLIVIER, Alain GUZMANN, Guy FAIZELOT.

Préparation de l'A.G. du 27 février 2021

- Bureau de l'A.G. au Centre de Tir à l'arc de Compiègne (maximum 6 personnes) :

P. BOUCLET - G. REBEYROTTE - J.P. BAUGNON - R. FAGART - P. DELEEST. V. LENGLET est excusée.

- Ordre du jour

* Accueil par le Président

* Rapport moral et Rapport financier 2020 présentés par Gérard REBEYROTTE

* Rapport des vérificateurs aux comptes présenté par Maurice MATEOTI

* Quitus au trésorier - **Voté à distance**

* Budget 2021 - Présentation par J.P. Baugnon et P. Bouclet - **Voté à distance**

* Election des délégués des clubs pour l'AG de la FFTA. **Les candidats** : F. BOILEAU, P. BOUCLET, R. FAGART, S. NEVERS, H. ROUX - **Voté à distance**

- * Election des vérificateurs aux comptes - **Voté à distance**
- * Annonce des récompenses fédérales promotion 2020
- * Réponses aux questions reçues

- Choix du prestataire pour les votes à distance

Trésorerie

- Compte de résultat 2020

Un tableau synthétique du compte de résultats 2020, validé par les vérificateurs aux comptes, est présenté. Consécutivement à la non-réalisation, en raison des contraintes sanitaires, d'une grande partie des actions prévues en 2020, celui-ci est largement positif malgré la baisse du nombre de licenciés.

A noter les activités quasi-normales du Pôle au cours de cette saison puisque son fonctionnement dans le cadre du PPF (Projet de performance Fédéral) le dispensait en tant que structure de haut niveau de certaines contraintes liées à la crise sanitaire.

- Budget 2021

Le budget 2021 sera bien sûr impacté par la baisse du nombre de licenciés (à ce jour 4100).

Autres éléments impactant le budget :

- L'incertitude sur les subventions à venir

- Le souhait de Camille LOPES de mettre fin à sa mission d'entraîneur du Pôle, sachant que la personne qui lui succèdera partira sur des bases de rémunération différentes.

- Propositions

- **Remboursement des frais** des personnes ayant mission pour le CRTA (déplacements / hébergement). Les bases de remboursement sont uniformisées (bénévoles / cadres / élus) pour les déplacements à 0,38 €/km et pour l'hébergement au classement 2* + 12 € pour le petit-déjeuner.

- **Montant de la cotisation** : Fort est de constater une « privation de pratique » due à la Covid19 : Après débat, le comité directeur adopte la mesure suivante par 16 voix pour et 2 abstentions : une **ristourne de 4 €** sera accordée sur la licence 2022 (part cotisation CRTA) aux licenciés 2020/2021 qui reprendront leur licence pour la saison prochaine 2021/2022. **Mode opératoire** : Celui-ci est à peaufiner mais on se dirige vers l'édition d'un coupon de réduction qui sera fourni aux licenciés 2021 à valoir sur leur adhésion 2022 au club qui sera ensuite remboursé par le CRTA.

Feuille de route des commissions

Commission communication / Site du CRTA

- L'organigramme de la gestion du site du CRTA, définissant les accès et prérogatives de chacun, est validé.

- Un souhait émis par la commission arbitres : regrouper dans un même onglet tous les documents et infos concernant l'arbitrage.

- Il est envisagé que la lettre de l'archer soit envoyée à tous les licenciés sous forme de newsletter.

Commission Arbitres

- Etat des lieux : Effectifs des actifs / Formation continue / Formation initiale.

- Pour les actifs n'ayant pu participer à la formation continue d'octobre 2020, une 2^{ème} date est prévue le dimanche 21 mars.

- Un point sur les formations en cours (avancement des candidats / abandons) est en cours.

- Un échéancier des formations et une fiche de suivi des candidats seront mis en place.

- Tenue des jeunes arbitres : le CRTA prendra en charge la fourniture d'un polo et d'une casquette

- Passerelle Cibles ↔ Beursault/fédéral : la possibilité d'obtention de la passerelle est étendue aux deux sessions de 2021. Si la session d'avril 2021 ne pouvait se tenir, une autre possibilité sera ajoutée au printemps 2022 (cf info CNA n°114).

- Communication CD 80 : PCDA 80 : **Alain Fournier**.

Commission Formation / Labels

- Les formations continues d'entraîneur des 14 et 21 février sont annulées. Ces actions seront reprogrammées au cours de la saison.

- La formation d'entraîneur 2021 est maintenue et se déroulera à partir de mars (5 candidats).

- Labels : les labels actuels sont prolongés jusqu'au 31/08/2021.

Ne faudrait-il pas prévoir l'organisation d'une réunion de sensibilisation aux demandes de labels ?

Commission sportive

- **Jeunes** : l'étude statistique d'André met en évidence la perte de plus de 600 licenciés jeunes depuis 2013. Il apparaît nécessaire de mettre en place un nouveau projet Jeunes, avec en premier lieu la relance et l'uniformisation dans la région des rencontres jeunes d'une part et des rencontres débutants d'autre part.

Un besoin impérieux de redynamisation se manifeste : dans ce cadre, la coordination entre le CRTA et les CD s'avère essentielle.

- **Adultes** : les compétitions manquent de participants. Pour inciter les archers à rejoindre les terrains, la commission propose d'instaurer des formules attractives (celles-ci seront relayées par la lettre aux archers) :

- La meilleure performance du mois

- La meilleure performance de l'année

- Calendrier

L'élaboration du calendrier demande à être améliorée. La première exigence est la planification des compétitions régionales (dates des championnats et DR) et sa diffusion suffisamment tôt pour permettre aux candidats organisateurs de se positionner dès l'ouverture des inscriptions sur l'extranet. Ensuite si besoin l'arbitrage entre les candidatures concurrentes est opéré par le CRTA en coordination avec les CD.

Il est demandé par les organisateurs de manche par équipe D1/DNAP et D2 que les week-end DR soit déconnectés des dates de ces manches.

Commission sportive parcours

Les dates des championnats régionaux des disciplines de parcours sont validées :

Tir nature 28 mars **Seboncourt**

Tir campagne 11 avril **Enquin lez Guinegate**

Tir 3D 18 juillet **Villers-Bretonneux (Demuin)**

Commission récompenses

- Les distinctions fédérales promotion 2020 seront annoncées lors de l'AG du 27 février et remises lors de l'AG de rentrée.

- Pour valoriser la démarche de proposition de récompenses, il est proposé de réaliser un document support (questionnaire).

Commission Sport/Handicap

- Fête Handisport des 22 et 23 mai.

Cadre d'organisation à préciser : lieu (Tourcoing ?) ; partenariat Comité régional Handisport / Décathlon / CRTAHDF / FFTA.

- Isabelle DUQUESNE est chargée de prendre contact avec Vincent HYBOIS, référent FFTA.

Questions diverses

- Lieux de nos réunions : pour les réunions en présentiel, plusieurs options sont à l'étude :

Wingles, St Pol/Ternoise, Amiens.

- Communication FFTA : Liste des Jeunes du Pôle

Rédacteur du compte rendu : Régis FAGART

Calendrier des réunions 2021

- **Samedi 27 février** (distanciel) : **AG CRTAHDF** (14h30)

- **Mercredi 10 mars** (distanciel) : **Bureau CRTAHDF** à la demande de certains membres du bureau il est souhaité que ce type de réunion puisse être programmé le soir de 19h30 à 21h ?

- **Samedi 20 mars** (distanciel) : **AG FFTA**

- **Samedi 08 mai** (distanciel ?) : **Comité directeur CRTAHDF**